

Le Maire,
Jérôme
ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260325-030_2026-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 030/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 16

OBJET :

DÉLÉGUÉS AU SIETAVI - Délégués Cali et Délégués Commune
(Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement
de la Vallée de l'Isle)

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026, et l'élection du Maire et des adjoints ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal de Saint Médard de Guizières,

Vu les articles L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) ;

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune de Saint Médard de Guizières au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) pour la compétence revenant à la commune ;

Considérant qu'il convient de proposer à la Cali (Communauté d'agglomération du libournais) 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour désigner les représentants de la Cali au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) pour la compétence revenant à la Cali ;

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés 16 VOTES – 16 POUR : de procéder à l'élection de deux délégués 1 titulaire et 1 suppléant qui seront proposés à la Cali et seront les représentants de la commune :

Le Maire,
Jérôme
ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260325-030_2026-DE



Se portent candidats :

Titulaire Cali et Commune – Monsieur Jean-Christophe CHAMPAGNE

Suppléant Cali et Commune – Monsieur Stéphane PICAUD

Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations,

Décide, après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOTES – 16 POUR), de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Élection des délégués :

Sont élus délégués, titulaire et suppléant, à proposer à la Cali et en qualité de représentant de la commune de Saint Médard de Guizières : 16 VOTES – 16 POUR

Délégué Titulaire : Monsieur Jean-Christophe CHAMPAGNE
Délégué Suppléant : Monsieur Stéphane PICAUD

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières,
les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 25 mars 2026.
Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU


